

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 122 décernant la médaille du Mérite de l’Afrique-Noire française à des officiers, officiers mariniers et hommes d’équipage du sous-maria le héros

n° 122

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 24 février 1942
Numéro JO n° 543 du 28/02/1942	Date du numéro 28 février 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de lu Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 26 juin 1941 portant création de la médaille du Mérite de l’Afrique-Noire française.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La médaille du Mérite de l'A frique-Noire française est décernée aux officiers, officiers mariniers et hommes d’équipage du sous-marin Le-Héros, dont les noms suivent : 1° OFFICIERS. Lemaire, lieutenant de vaisseau, commandant. Papelier (Louis), ingénieur mécanicien de r classe. Putz (Marcel), enseigne de vaisseau de 1er classe. Monsaingeon (José), enseigne de vais seau de 1re classe. 2° Officiers mariniers. Quillien (Pierre), premier-maître timonier. Durand (Georges), premier-maître mécanicien. Cardet (Edmond), premier-maître électricien. Guellaen (Yves). maître torpilleur. Nicolas (François), maître élec- tricien. Claquin (Yves), maître électricien. Jacolot (François), maître mécanicien. Leroy (André), second-maître mécanicien. 3° Quartiers-mâtres et MATELOTS. Ladan (Joseph), quartier-maître fusilier. Rozec (Pierre), quartier-maître torpil leur. Le Nan (Louis), quartier-maître électri cien. Padeliec (Pierre), quartier-maître de manœuvre. Enderlen (Joseph), quartier-maître tor pilleur. François (Serge), quartier-maître four rier. Rameau (Jean), quartier-maître radio. Maurer (Hermann). quartier-maître élec tricien. La fond (Charles), quartier-maître méca nicien. Dosne (Pierre), quartier-maître mécani cien. Leroy (René), quartier-maître mécani cien. Linel (Désiré), quartier-maître mécani cien. Gourguen (François), quartier-maître • mécanicien. Ben (Emile), matelot canonnier. Durand (Raoul), matelot cuisinier. Alban (Jean), matelot électricien. Henrich (Georges), matelot mécanicien. Creuzet (Henri), matelot mécanicien. Art. 2. Le présent arrêté sera enregistre. communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.